

LETTRE D'INFOS

BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

Oudalle, Saint-Vigor, Radicatel, Rolleville, Saint-Laurent-de-Brèvedent
La Payennière, Saint-Martin-du-Bec, Yport

N°1 - OCTOBRE 2019



AGENDA



QUALITÉ DE L'EAU

Retour sur l'année 2018
Focus sur le captage d'Yport



PROGRAMME D'ACTIONS

Zoom sur la protection des bétaires
Les Associations Agricoles



TECHNIQUE - LES COUVERTS VÉGÉTAUX



TÉMOIGNAGE DE FABRICE LETHUILLIER

Contactez l'équipe des bassins
d'alimentation de captage :
bac@lehavremetro.fr



UN NOUVEAU TERRITOIRE, LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

54 communes s'unissent pour créer ensemble LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE.

Née le 1^{er} janvier 2019, la communauté urbaine est le fruit d'une alliance de trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH), la Communauté de communes Caux Estuaire et la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval.

Ce nouveau territoire englobe désormais 6 bassins d'alimentation de captage (BAC) qui couvrent environ 40 000 hectares dont 29 700 hectares de surface agricole utile. Quatre de ces BAC sont engagés dans un programme d'actions agricoles visant à préserver la ressource en eau : Saint-Martin-du-Bec, Yport, Radicatel et Oudalle-Saint-Vigor. Sur les BAC restants (Saint-Laurent-de-Brèvedent - La Payennière et Rolleville) les programmes d'actions sont en cours d'élaboration.



Délimitation des Aires d'Alimentation des Captages de Le Havre Seine Métropole



AGENDA

JEUDI 24 OCTOBRE 2019

Ferme normande
Delphine et Didier Cousin
891, route des Falaises Maniquerville à 19 h
FEMMES EN FERMES
- Rencontre débat autour du rôle et de la place des femmes dans une agriculture en changement.
Soirée gratuite, réservation conseillée.
Opération organisée par les Réseaux des CIVAM normands.
Renseignements et inscriptions : www.civam-normands.org

MERCREDI 30 ET JEUDI 31 OCTOBRE 2019

Bois-Guillaume (76) de 9 h 30 à 17 h 30
UTILISER ET FABRIQUER SES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE
- Réglementation et encadrement des produits de biocontrôle.
- Utilisation des produits de biocontrôle, modes d'actions sur la culture.
- Modes d'application et conditions d'efficacité.
- Fabrication d'extraits : matériel, plantes utilisées, stockage.
Organisée par la Chambre d'agriculture.
Renseignements et inscriptions : christophe.dendoncker@normandie.chambagri.fr
02 35 59 47 29

VENDREDI 15 NOVEMBRE

TOUT SAVOIR SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Animé par Le Havre Seine Métropole
Visite d'une exploitation laitière en agriculture biologique
Renseignements et inscriptions : bac@lehavremetro.fr

14 NOVEMBRE 2019

Blacqueville - GDA Seine-Austreberthe
IMPLANTATION ET DESTRUCTION DE COUVERTS VÉGÉTAUX
- Illustration de la plateforme « couverts végétaux » du GDA Seine-Austreberthe (mise en place, destruction...)
- Démonstration d'outils
- Avec le témoignage de David Follet
Renseignements et inscriptions : alexis.villeneuve@normandie.chambagri.fr
marion.breuil@normandie.chambagri.fr
Plus d'infos sur le site de la chambre d'agriculture de Normandie



QUALITÉ DE L'EAU

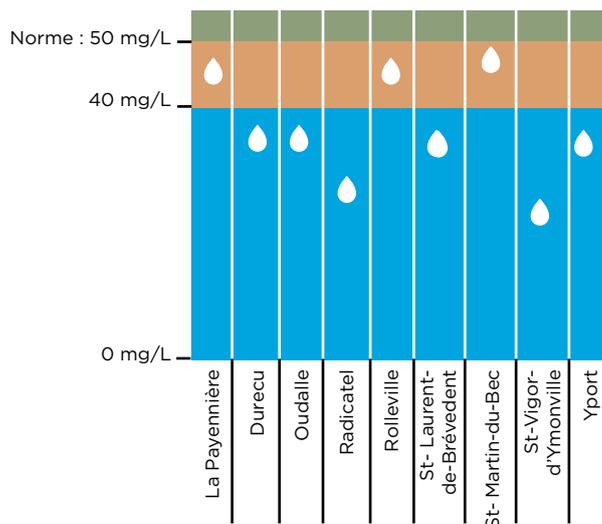
Des mesures de la qualité de l'eau brute sont réalisées mensuellement par la communauté urbaine sur les différents captages et sources. Les points de vigilance concernent notamment la teneur en nitrates (limite de potabilité à 50 mg/L NO₃⁻), et les molécules actives d'origines agricoles et non agricoles (limite de potabilité des pesticides agricoles 0.1 µg/L par molécule et 0.5 µg/L au total).

FOCUS

Le captage d'Yport et la procédure de dérogation

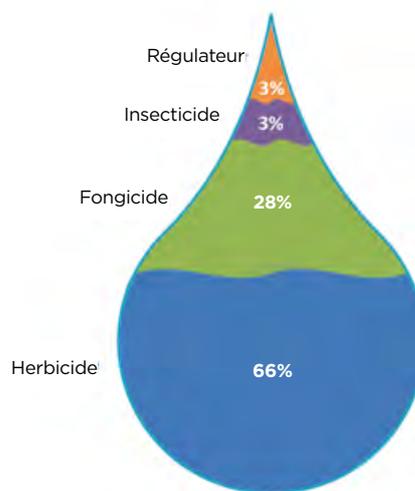
Entre décembre 2017 et mai 2018, il a été détecté la présence d'un régulateur de croissance (chlormequat) ainsi que quelques herbicides (propryzamide, métamitron, chloridazone, 2,4 D et quimerac) à des taux dépassant très légèrement la norme de 1,1 µg/l. Suite à ces détections, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a demandé à la collectivité d'établir un dossier de dérogation pour continuer d'exploiter le captage d'Yport qui constitue une ressource stratégique pour Le Havre Seine Métropole puisqu'il alimente près de 100 000 personnes. Un arrêté préfectoral du 27 mars 2019 a autorisé la Communauté Urbaine à poursuivre la distribution de cette eau sans aucune restriction pour une durée de 3 ans, sous réserve de renforcer le plan d'actions visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur la zone alimentant le captage d'Yport et à mettre en place des aménagements d'hydraulique douce pour freiner les ruissellements et piéger les sédiments avant leur arrivée au forage.

Retour sur les mesures de l'année 2018



Teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes des captages de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole en 2018

Répartition des pesticides détectés en 2018 par champ d'action (parmi les molécules autorisées -hors métabolites)



Nombre de molécules phytosanitaires autorisées retrouvées dans les eaux brutes en 2018





PROGRAMME D' ACTIONS :

ZOOM SUR LA PROTECTION DES BÉTOIRES

Le terme **bétoire** désigne une connexion directe entre la nappe phréatique en eau et la surface, via une cavité qui s'est formée par le passage de l'eau. Les bétoires doivent être protégées pour limiter les pollutions directes (azote, phytosanitaires, particules...) de la ressource en eau.

Pour limiter les pollutions de la nappe phréatique via les bétoires, la mise en place de protections est nécessaire. La mise en herbe d'une surface d'au moins 400 m² permet de freiner l'eau, de fixer les matières en suspension et ainsi de limiter les pollutions dues aux ruissellements et aux intrants.

Pour une protection efficace, c'est l'intégralité du bassin versant alimentant la bétoire qui doit être aménagée pour freiner l'écoulement de l'eau et permettre son infiltration lente dans le sol.

Des aménagements d'hydraulique douce sur le bassin versant amont d'une bétoire sont à prévoir également. Un seul but : freiner l'arrivée d'eau et permettre son infiltration naturelle dans le sol en amont de la bétoire. Dans la majorité des cas, fermer la bétoire ou l'entourer de talus n'est pas une solution pertinente. La bétoire peut se rouvrir au même endroit ou à un autre plus dangereux.



Bétoire dans une prairie



Bétoire dans un champ de blé

À SAVOIR

Dans le cadre de sa mission de protection de la ressource en eau, Le Havre Seine Métropole met en place une convention d'aide pour **l'aménagement de 400 m² de surface enherbée autour d'une bétoire.**

Cette **aide de 400 €** est conditionnée par le maintien de cette surface pendant 10 ans et l'absence d'utilisation d'intrants sur la zone.

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES SUR LES BAC

Pour faciliter l'élaboration et l'adhésion aux programmes d'actions sur chaque BAC, les représentants agricoles se sont regroupés en associations. Ils ont ainsi été les interlocuteurs privilégiés de la collectivité lors de réunions de concertation qui ont permis de co-construire les programmes d'actions. Ils se chargent désormais de suivre et de promouvoir la mise en œuvre des programmes d'actions.

Si vous souhaitez vous impliquer ou simplement entrer en contact avec les membres de l'association de votre BAC, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre animatrice BAC pour plus d'informations.



TECHNIQUE : LES COUVERTS VÉGÉTAUX

Mis en place pendant l'interculture, le couvert végétal a une appellation différente en fonction de son usage :

- **CIPAN** (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates) quand il permet d'éviter le lessivage des nitrates
- **Engrais vert** s'il permet de jouer un rôle d'amendement et de fournir des éléments nutritifs à la culture suivante
- **Culture dérobée** quand il est implanté entre deux cultures principales afin de produire du fourrage ou des graines.

Le couvert végétal présente de multiples avantages :

- Piéger les éléments minéraux du sol, notamment l'azote
- Améliorer la structure du sol et entretenir la matière organique
- Produire une dérobée pour alimenter son troupeau
- Lutter contre les adventices
- Lutter contre l'érosion et la battance
- Entretenir la biodiversité



Rappel : la directive nitrates et la couverture des sols

La Seine-Maritime étant classée en zone vulnérable « nitrates », certaines règles s'appliquent pour la couverture des sols :

- **Date limite d'implantation** : 1^{er} octobre
- **Date de destruction autorisée** : 15 novembre, si implantation du couvert après le 1^{er} septembre, et 1^{er} novembre, si implantation du couvert avant le 1^{er} septembre
- **Durée minimale d'implantation du couvert** : 2 mois
- **Maintien des repousses de colza** denses et homogènes au minimum un mois après la récolte (fertilisation interdite)
- Au titre des paiements verts, la PAC 2019 impose l'implantation des SIE (5% de la surface minimum) avant le 2 septembre et un maintien minimum de 8 semaines (cf. notice SIE 2019)



TÉMOIGNAGE

Fabrice LETHUILLIER

Agriculteur à GOMMERVILLE

Exploitation : GAEC LETHUILLIER

SAU : 135 ha

UGB : 100

Selon vous, quel est le rôle d'un couvert ?

Le principal rôle du couvert est de couvrir et d'occuper le sol pour ne pas laisser la place au développement des adventices, et conserver un sol vivant. Le but est d'obtenir un maximum de rendement pour un maximum d'efficacité, car plus le couvert est développé, plus il va capter d'azote et ainsi limiter les pertes. En 2018, le rendement moyen sur les parcelles en couvert était d'environ 5 à 7 tonnes de matière sèche à l'hectare. Le couvert joue également de multiples rôles tels que l'effet mécanique anti-érosion, sa capacité à capter l'azote et les autres éléments minéraux ainsi que la production de fourrage pour les animaux.

Comment se déroule le chantier de semis des couverts ?

Les couverts sont implantés dès que possible, une fois le chantier grain et paille terminé. Dans la mesure du possible, le couvert est implanté avant le 20 ou 25 août pour enchaîner sur le semis du colza,

le ramassage du lin peut être géré en même temps. Le semis est réalisé avec un semoir à dents « fait maison » à partir d'un déchaumeur et implanté en semis directs dans les chaumes de blé. Aucun faux semis n'est réalisé car le développement du couvert va empêcher la propagation des adventices.

Ce type de matériel est rapide d'exécution (environ 3 ha/h) et peu énergivore (3,5 litres de fioul à l'hectare) comparé à un combiné de semis herse/semoir (15 à 20 litres de fioul à l'hectare).

Comment bien choisir les espèces à planter ?

Mon objectif est d'avoir un couvert diversifié (5 ou 6 espèces minimum) pour favoriser le rendement, puisque d'une parcelle à l'autre, les espèces vont se développer différemment mais la diversité va permettre de maintenir un rendement identique sur toute les parcelles.

En fonction des espèces le système racinaire est différent ce qui permet de favoriser une bonne structure du sol.

Il est important de sélectionner des espèces complémentaires en terme de hauteur de développement, les strates arbustives de différents niveaux vont permettre une couverture du sol maximale. En 2018, j'ai mélangé avoine, vesce, phacélie, tournesol, féverole, moutarde, trèfle d'alexandrie et sarrasin. Pour un couvert de huit espèces, je mélange 1/8 de la dose préconisée à l'hectare de chaque espèce. J'essaie d'introduire de plus en plus de légumineuses dans mes couverts parce qu'elles captent l'azote de l'air, qu'elles ont un effet piège à nitrates et qu'elles ont un effet bénéfique sur la vie du sol.

Quand et comment sont détruits les couverts ?

Les couverts sont détruits pendant la période de gel à l'aide d'un rouleau FACA. Après destruction au rouleau, on laisse la matière en surface pour protéger le sol, la décomposition naturelle permet de ne pas gêner le semis en direct de la culture suivante.